

Baccalauréat universitaire en Médecine

1^{re} année (BMed1) – 2024-2025

directive concernant le déroulement des modules et des examens, applicable aux étudiant·es qui sont soumis·es à un règlement de baccalauréat universitaire en médecine entré en vigueur avant l'année académique 2022 - 2023

La 1^{re} année du Baccalauréat universitaire en Médecine comporte 5 modules. Chaque module est évalué séparément. Les cours qui font foi pour les évaluations sont ceux dispensés durant l'année académique 2024 - 2025.

Inscription aux sessions d'examens

Les dates d'examen des sessions d'hiver (janvier-février, pour les modules B1.1 et B1.2) et d'été (juin-juillet, pour les modules B1.3, B1.4 et B1.5) de l'année académique sont publiées en temps opportun sur le site de l'École de médecine. L'inscription aux deux sessions d'examens est faite automatiquement au moment de l'inscription au semestre d'études correspondant.

Justification d'indisposition pendant les examens

Si un·e étudiant·e se sent tout à coup mal pendant un examen, il/elle peut quitter l'épreuve au plus tard à mi-temps de l'examen après avoir averti le/la responsable de la salle et lui avoir remis son examen. Celui-ci ne sera pas corrigé. L'étudiant·e devra alors se rendre immédiatement chez un·e médecin et faire établir un certificat médical, daté du jour dudit examen, qui témoigne de son incapacité à présenter cet examen. Pour pouvoir être admis, ce certificat doit être délivré à l'UnEvAp dans les 3 jours ouvrables qui suivent l'examen, et accompagnée d'une lettre explicative pour la poursuite des examens.

Publication des résultats

La publication des résultats se fait environ trois semaines après le dernier examen d'une session dans le dossier académique électronique de chaque étudiant·e sur MyUNIL. L'ensemble des crédits ECTS obtenus au cours de l'année apparaît sur le site MyUNIL après la publication des derniers résultats de la session d'examens.

Après la publication des résultats, les étudiant·es qui le souhaitent peuvent consulter leurs épreuves selon des modalités qui figurent sur le site de l'École de médecine. Ils/elles doivent s'inscrire en suivant les instructions publiées avec les résultats.

Module B1.1 « Matière »

Type d'évaluation	1 examen de Questions à Choix Multiples (QCM).
Nombre de crédits	15 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	Janvier-février 2025.

Module B1.2 « Cellule et tissus »

Type d'évaluation	1 examen QCM.
Nombre de crédits	12 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	Janvier-février 2025.

Module B1.3 « Développement et génétique »

Type d'évaluation	1 examen QCM.
Nombre de crédits	11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	Juin-juillet 2025.

Module B1.4 « Système locomoteur »

Type d'évaluation	1 examen QCM.
Nombre de crédits	11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins.
Objectifs évalués	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	Juin-juillet 2025.

Module B1.5 « MSC : Médecine et santé communautaires — Santé publique et sciences humaines et sociales en médecine »

Type d'évaluation	1 examen QCM et un travail écrit de séminaire.
Nombre de crédits	11 crédits ECTS octroyés en cas d'obtention de la note 4 au moins à l'examen et de validation (acquis/non acquis) du séminaire. Les critères de validation du séminaire sont définis dans le cahier de module.
Objectifs évalués	Les objectifs décrits dans le cahier de module publié au début du module.
Examen	Juin-juillet 2025.